

The Permanent Mission  
of the Kingdom of Morocco  
to the United Nations  
New York



البعثة الدائمة للمملكة المغربية  
لدى الأمم المتحدة  
نيويورك

**Déclaration de S.E. M. Omar Hilale,  
Ambassadeur, Représentant Permanent du  
Royaume du Maroc**

**A l'occasion de**

**La 51<sup>ème</sup> Session de la Commission de la Population et du  
Développement**

**New York, 10 avril 2018**

## **Monsieur le Président**

Je voudrais tout d'abord adresser mes sincères félicitations à l'Ambassadeur Représentant permanent de la Roumanie, ainsi qu'aux autres membres du bureau pour leur élection et je souhaite à tous un plein succès dans l'accomplissement des travaux de la Commission.

La délégation marocaine se félicite de la qualité du rapport du Secrétaire général sur les dernières tendances concernant l'urbanisation et les migrations internes ainsi que la mobilité humaine et les migrations internationales.

Ma délégation estime que les recommandations du rapport méritent un suivi pour assurer la promotion d'une coopération internationale efficace afin d'améliorer les moyens de la mise en œuvre des objectifs et des cibles relatifs à l'urbanisation durable permettant de créer des conditions favorables à une migration sécurisée, régulière et ordonnée.

## **Monsieur le Président**

Le Maroc continue à mener des politiques de population ayant pour objectifs l'amélioration des conditions de vie de ses populations et la réalisation des objectifs de développement durable. Ces politiques intègrent les questions de population, y compris celles relatives à la santé reproductive et au genre, dans les stratégies et les plans de développement économique et social du pays, qui s'inscrivent en parfaite harmonie avec les normes internationales et en conformité avec le Plan d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement de 1994.

C'est dans cet esprit que le Maroc poursuivra l'application des mesures prises en vue de parvenir au développement urbain durable en s'investissant davantage dans les actions visant à faire évoluer les conditions de vie de toutes les tranches d'âge de la population urbaine marocaine, qui représente actuellement près de 60% de la population totale et devrait atteindre 74% à l'horizon 2050.

Conscient de l'importance d'établir des liens étroits entre la croissance de la population urbaine et l'amélioration des conditions de vie des citoyens, le gouvernement marocain a adopté une politique de planification urbaine permettant de favoriser une croissance inclusive pour atteindre l'ensemble des ODD de l'agenda 2030 pour le développement durable.

Cette politique a été illustrée notamment dans le domaine d'accroissement des offres de logement et la réduction de la vulnérabilité, ainsi qu'au niveau de la gouvernance urbaine qui connaît un développement considérable grâce à la mise en œuvre de la régionalisation avancée.

Dans ce contexte, le Département de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire s'est vu renforcé récemment par la dimension «Politique de la Ville», inscrivant comme objectifs majeurs le renforcement de l'intégration urbaine et de la cohésion sociale.

Ainsi, le gouvernement marocain continue à renforcer les infrastructures urbaines et améliorer l'accès des populations aux services de base, tels que la santé, l'éducation, l'eau potable et l'assainissement.

S'agissant du logement, le gouvernement poursuit ses interventions visant à lutter contre le logement insalubre et à favoriser l'accès au logement pour les classes moyennes. Le gouvernement s'est par ailleurs doté d'un plan d'action pour renforcer l'égalité homme/femme en milieu urbain.

### **Monsieur le Président**

Etant donné que le Maroc devient de plus en plus un pays de destination pour les migrants, Sa Majesté le Roi Mohamed VI a lancé l'«Alliance sur la migration et le Développement», qui encourage la protection des droits fondamentaux des migrants sur la base de la responsabilité partagée et le renforcement de la coopération entre les Etats de l'espace euro-africain.

Cette initiative vise, entre autres, à mettre en place des mesures d'accompagnement en faveur des migrants pour leur permettre une intégration réussie et efficace pour contribuer à la vie sociale marocaine.

C'est pourquoi le Maroc demeure en faveur des solutions qui tiennent compte de la dignité des migrants, de la nécessité de garantir leurs droits fondamentaux, de s'attaquer aux causes profondes de ce phénomène et de dépasser l'approche purement sécuritaire.

Dans ce cadre, le Royaume du Maroc s'est doté depuis 2013 d'une nouvelle politique de migration qui prévoit l'intégration socio-économique des migrants se trouvant sur son territoire. A cet effet, le Maroc a lancé deux campagnes de régularisations des migrants, durant laquelle plus de 85% des demandes de régularisation avaient été acceptées.

Ces campagnes ont permis aux migrants de bénéficier d'un accès plein et entier aux services publics et à l'emploi, relevant qu'à titre d'exemple 25.000 cartes de soins RAMED ont été distribuées aux bénéficiaires.

Le gouvernement marocain a aussi entamé en parallèle un processus de régularisation des réfugiés placés sous le mandat du Haut-Commissariat aux

Réfugiés (HCR). Il s'agit également de la mise à niveau du cadre réglementaire et législatif qui a permis l'adoption par le parlement marocain d'une nouvelle loi sur la traite des êtres humains et l'élaboration de deux projets de loi sur la migration et l'asile.

Pour conclure, ma délégation souhaite que les négociations intergouvernementales en cours du Pacte mondial sur la migration, qui devra être adopté en décembre prochain au Maroc, aboutira à un texte qui garantira une bonne gouvernance des migrations ainsi qu'un espace favorisant l'intégration et le respect des droits des migrants et de la souveraineté des Etats membres.

**Je vous remercie**